

## **LE JEUDI 27 OCTOBRE**

- ✓ Amplifions la lutte pour ce qui nous est dû
- ✓ Augmenter les salaires, c'est vital
- ✓ Pas touche au système des retraites et à notre Sécurité Sociale

## **GRÈVE ET MANIFESTATIONS**

SMIC à 2.000 € Après la journée de grève et de manifestions du 29 septembre qui a réuni plus de 1.500 manifestants dans notre département, après la journée du 18

octobre qui a rassemblé plus de 1.800 personnes, il est nécessaire de nous mobiliser encore plus pour exiger des augmentations de salaires conséquentes qui nous permettent de vivre et ne plus survivre, de ne plus subir mais choisir.

Une inflation galopante pousse de plus en plus de

travailleurs, de retraités, de chômeurs et la jeunesse dans une précarité absolue. Travailler, étudier, chercher du travail, vivre malgré l'absence de travail, ou aspirer à ne plus être contraint au travail et en retraite sont devenus des combats de tous les jours avec des "fins de mois" qui commencent en tout début du mois.

us en plus de revendications sa

du mois.

Dans le même temps, un gouvernement qui n'écoute pas les revendications, les grévistes et les manifestants. C'est un déni total et un mépris sans nom, un vrai mépris de

classe. Il est vrai qu'il est plus aisé d'entendre les pleurnicheries bourgeoises du patron de chez Total,

SÉCU à 100%

Stellantis ou encore Carrefour et Free plutôt que de les obliger à augmenter les salaires.

Il est plus facile de distribuer les salaires qui nous sont volés aux actionnaires, sous forme de dividendes,

que de les obliger à augmenter les salaires et de remettre en place l'échelle mobile des salaires. **Il a clairement**  confirmé son camp, celui du patronat et des possesseurs d'argent.

Macron a utilisé le 49-3 pour le budget de l'Etat comme pour la loi de finances de la Sécurité Sociale. **Coup de force**  RETRAITE à 60 ANS

contre les salaires, coup de force contre les grévistes et le droit de grève, coup de force contre la démocratie parlementaire, voilà comment il fonctionne. Et les patrons font la même chose contre les salariés en décidant unilatéralement des augmentations sans tenir compte des revendications salariales et en les méprisant. Qu'il utilise

cette mesure pour des lois qui contraignent le patronat à répondre aux revendications des salariés et de leurs représentants CGT.

Nous devons arrêter toute cette dégringolade sociale et penser à notre destin, à celui de nos enfants et des générations futures. Arrêtons ce massacre social et sociétal. Soyons

audacieux et persévérants.

Dès maintenant les salaires, les retraites, toutes les allocations et les revenus de remplacement doivent être significativement augmentés. Dès aujourd'hui la réforme des retraites, la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ doivent être combattus. Dès aujourd'hui, nous

devons continuer de nous battre pour une Sécurité Sociale qui prenne en charge 100% des dépenses et financée à 100 % par les cotisations sociales.

Exigeons de réelles avancées pour améliorer nos conditions de vie.



# REMETTRE EN PLACE L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES POUR COMPENSER LES HAUSSES DES PRIX

Alors que l'inflation s'établit autour de 6 % en ce début de 4e trimestre 2022, la question salariale devient cruciale. Les produits de première nécessité, indispensables à la vie quotidienne, ne cessent d'augmenter. Les salaires, eux, ne suivent pas.

#### L'INDEXATION DU SMIC NE SUFFIT PAS

L'inflation -l'érosion de la valeur de la monnaie- touche en priorité les salariés et les couches sociales les plus fragiles. En période de forte inflation, la valeur marchande de l'euro diminue : chaque euro permet d'acheter de moins en moins de biens et de services.

Cette année, le SMIC a été augmenté 3 fois, mais ces augmentations sont indépendantes de toute volonté gouvernementale et patronale, car le SMIC est légalement indexé sur l'inflation. Il n'en va pas de même pour les autres salaires.

Et cette situation a des conséquences surprenantes ; sur 166 branches professionnelles, seules 37 ont un départ de grille au-dessus du SMIC. Pour toutes les autres, le revenu minimum ne s'atteint que grâce aux primes, notamment celles liées aux conditions de travail.

L'inflation impose de relancer le débat sur l'urgence d'augmenter les salaires pour neutraliser cette diminution mécanique du pouvoir d'achat des salaires.

#### Mise en place de l'échelle mobile des salaires

Pour maintenir une qualité de vie, il faut mettre en place l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation

automatique de tous les salaires sur le renchérissement du coût de la vie.

L'argument de la boucle "augmentation des salaires/inflation", chère aux économistes libéraux, doit être oublié.

En période de forte inflation, la situation financière des entreprises du CAC 40, en 2021 et 2022, et les dividendes versés aux actionnaires confinent à l'indécence, comparés à la lente érosion du pouvoir d'achat des salariés.

Depuis 40 ans (date de la suppression de l'échelle mobile des salaires), le recul de la part des salaires dans la richesse produite a été estimé à 1.500 milliards d'euros!

Le gouvernement ne doit pas s'en remettre à la seule bonne volonté des entreprises!

#### LA CGT APPELLE A SE MOBILISER POUR:

- L'augmentation générale de l'ensemble des salaires.
- La mise en place de l'échelle mobile des salaires, avec la promulgation d'une nouvelle loi et la modification du code du travail.
- La revalorisation du SMIC à .2000 euros brut.
- Sans oublier l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui doit être revalorisé de manière automatique chaque année, dans les mêmes proportions que le SMIC.
- L'augmentation conséquente de l'ensemble des retraites, des pensions, de l'ensemble des allocations dont celle du chômage et des prestations sociales.

### **RASSEMBLEMENTS**

BOURGES 10 H 00 Place Séraucourt

VIERZON 10 H 30 Place Jacques Brel

**ST-FLORENT** 10 H 30 Place de la République

ST-AMAND 10 H 00 Place de la République



#### Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :	
Adresse:	
Tél.:	E.mail :
Entreprise:	

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher – 8 Place Malus – 18000 BOURGES ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise

Bourges, le 21 Octobre 2022